APPAIRE N° 37. - Contrat d'honoraires passé avec le Service Départe 1'ENTIFPRENT pour les études et la surreillance des travaux de réfection des rues du BOIS DE MEFLES et du RUISSMAU DES NOIRS À SAINT, DENIS.

LE MAIKE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le CONTRAT D'HONGRAIRES passé avec le Service Départemental de l'Equipement pour les études et la surveillaple des travaux de réfection de la rue du Bois de Mèfles et de la rue du Ruisiegu Boirs.

Le montant total des travaux à réaliser s'élève à la somme de 24 885 280 Prs CFA.

Les honoraires du Service Départemental de l'Equipement seront calculés conformément au Décret nº 49-167 du 7 Pévrier 1949, et les crédits nécessaires au paiement de ces hanoraires sont inscrits au chapitre 901, article 2313-15 du budget supplémentaire communal de 1968.

Je mets la question aux voix.

2 mention.

Adopté à l'unaminisé.

Affrowe' Denis le 23 Décembre 1969 secritaire général our cope certifier conforme Directeur des Affaires Finançaires Jugné: Ch Vergereau

Affronci. Saint Devis, le 6 Hai 1969 P/le Prifet, le Secrétaire Général. laugné. Ph. Kessler.

?/ Copie Certifié Conforme Le Directeur des Affaires Financières Signi : Ch. Veigeriau.